

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande relative à un projet de remplacement d'un poste de livraison à Contrecoeur (Dossier R-4102-2019)

Objet de la demande

Énergir, s.e.c. (**Énergir**) a déposé, le 20 septembre 2019, une demande d'autorisation à la Régie de l'énergie (la **Régie**) afin de réaliser un projet de remplacement d'un poste de livraison à Contrecoeur (le **Projet**).

Le coût du Projet est évalué à 8 M\$.

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**) et de l'article 1 *du Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la Régie, avec copie à Énergir, **au plus tard le 25 octobre 2019 à 12 h**. Énergir pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 31 octobre 2019 à 12 h**.

Les commentaires écrits doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande ainsi que les documents afférents, la Loi, le Règlement, ainsi que le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* sont disponibles sur le site internet de la Régie www.regie-energie.qc.ca et à ses bureaux.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca